



SCC : C'EST FINI ?

Pôle SEM CML SCC



Depuis la fin des dernières élections professionnelles à la RATP, les rumeurs vont bon train sur l'avenir de l'entité SCC.

Celles-ci sont venues s'amplifier avec le besoin d'adaptation de l'entreprise à l'arrivée de la concurrence sur le réseau BUS et le rendu du rapport d'audit CAUPENNE.

Devant ces rumeurs incessantes, l'UNSA RATP a interpellé la Direction directement par alarme sociale en date du 01 février 2019 afin de connaître ses réelles intentions.

ACTE 1 : Alarme Sociale UNSA RATP

«Un rapport suite aux souhaits de la direction, a été effectué depuis déjà plus d'un an sur les activités SCC. Depuis, le rendu à la direction de ce rapport dit « rapport CAUPENNE», réalisé par un cabinet de conseil spécialiste dans les affaires de sécurité ou sûreté, quel retour a été fait aux agents ? Quelles perspectives ont été retenues par la direction pour l'activité des agents ? Tout cela interroge chacun et plonge les agents dans un avenir incertain, soulevant des ferments potentiels de RPS.

L'avenir de SCC a du sens au sein d'un département CML à vocation purement commercial et au sein d'un établissement où l'activité contrôle est assurée par d'autres services ».

ACTE 2 : Réponse de la Direction

Plusieurs actions issues de l'analyse du rapport « Caupenne » ont été initiées et/ou mises en oeuvre en 2018 au sein de l'unité SCC :

- Mise en place d'un comité de suivi des AT tous les 15 jours avec les managers et la direction
- Un travail en partenariat avec GIS concernant les recrutements (profil recherché, mise à jour de la présentation métier et documents de présentation...)
- Mise en oeuvre de la grille d'évaluation depuis novembre 2017 afin de valoriser les bonnes pratiques et intervenir sur les moins bonnes.
- Réflexion en cours concernant la Formation Initiale afin de favoriser notamment l'alternance terrain/théorique, l'intégration de jeux de rôle et développer un module plus spécifique concernant le facteur humain.

UNSA-RATP Pôle SEM CML SCC

11, rue Victor Hugo - 93170 BAGNOLET

Tél. : 01.58-76-82-34

Fax : 01.58-76-82-23

@ unsa.ratp@gmail.com

www.unsa-ratp.fr

- Expérimentation en novembre et décembre 2018 d'une formation « "L'approche commerciale et la gestion de l'agressivité lors de contrôles dans les transports en commun" »
- Rencontre avec les médecins du travail
- Mise en place d'une politique de mobilité, avec notamment le recrutement d'un Assistant RH en charge de ce sujet et la réalisation de passerelles OCQ et OCD entre SEM et SCC.
- Travail collaboratif avec les agents du CIC sur leur rôle et missions et rappel des annonces attendues auprès des attachements opérationnels
- Mise en oeuvre de la nouvelle cartographie qui affecte à chaque contrôleur un secteur géographique d'intervention.
- Rééquilibrage des effectifs entre les lieux et les horaires de la fraude
- Rappel régulier des postures de sécurité attendues, notamment à travers les COSU et du commentaire systématique des comptes rendus lors des briefings
- Réévaluation in situ des méthodes de contrôle
- Renforcement du process d'autorisation de contrôle en civil
- Réorientation de la posture de l'équipe prévention de l'unité en vue de développer la culture de sécurité (Analyse des AT, communication des résultats, mise en place des recueil des faits immédiats...



Par ailleurs, la direction précise que les rumeurs concernant l'avenir du SCC ont toujours existées et qu'elles ne sont pas liées à l'édition d'un rapport. L'ensemble des acteurs s'accorde à dire qu'une évolution de l'unité SCC doit être mise en oeuvre et que, au vu des risques, l'exercice du métier de contrôleur est difficilement envisageable sur la durée d'une carrière. Pour autant aucun arbitrage n'a été fait pour le moment.

Commentaire UNSA RATP :

La Direction apporte une réponse claire à la demande de l'UNSA RATP aux agents. Elle ne dit pas que rien ne changera mais laisse entendre qu'une réflexion est en cours sur l'avenir de SCC et qu'on est en attente d'une décision finale qu'elle appelle pudiquement « arbitrage ».

UNSA RATP n'abandonnera pas les agents du contrôle SCC à leur sort. Quand l'arbitrage sera officiellement dévoilé, la Direction devra obligatoirement négocier avec nous UNSA RATP, 1^{er} syndicat de l'entreprise RATP.

AVEC UNSA RATP LES AGENTS DE SCC SERONT DÉFENDUS

UNSA-RATP Pôle SEM CML SCC

11, rue Victor Hugo - 93170 BAGNOLET

Tél. : 01.58-76-82-34

Fax : 01.58-76-82-23

@ unsa.ratp@gmail.com

www.unsa-ratp.fr